

LES CONTRAINTES SPECTACULAIRES DU JEU TÉLÉ 7 JOURS

L'hebdomadaire **TÉLÉ 7 JOURS** (groupe HFA) propose - dans son numéro daté du 11 au 17 avril 2015 - un grand jeu concours **Puy du Fou**. La réponse à une question facile (« *Quelle distinction le Puy du Fou a-t-il reçu en 2014 ?* ») permet de gagner l'un des lots : 3 séjours VIP pour 4 personnes et 480 entrées Grand Parc.

Les seuls canaux de participation sont le téléphone (à 0,34 € la minute) ou par SMS (1,30 €).

Tout participant peut solliciter le remboursement de ces frais sur une base forfaitaire (0,61 € pour le téléphone, 1,30 € pour le SMS).

Toutefois, les modalités de remboursement visent, de toute évidence, à décourager les prétendants.

Jugez-en plutôt : « *La demande de remboursement devra obligatoirement préciser les noms du magazine et du concours, le numéro de parution, le support utilisé audiotel ou SMS, la date et l'heure de participation, ainsi que le numéro de téléphone de l'appelant et ses coordonnées complètes. En outre, elles doivent être impérativement accompagnées d'un RIB, de la copie de la facture détaillée de l'opérateur ou du ticket de caisse pour les cartes prépayées au même nom que le RIB.* »

Dans le cas testé par le **Réseau anti-arnaques**, l'appel téléphonique au numéro surtaxé a duré six minutes... pour être remboursé d'une somme de 0,61 € !

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex (contact@arnaques-infos.org)

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00031

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**